**CONVOCATION DE L’AGENT CHEZ LE MEDECIN AGREE POUR CONTROLE MEDICAL**

*à envoyer en recommandé avec accusé de réception*

[Nom de la collectivité] [Ville, date du jour]

[Adresse de la collectivité]

[Code Postal, Ville]

 [nom de l’agent]

 [adresse de l’agent]

 [code postal, ville]

**OBJET** : **Rendez-vous auprès d’un médecin expert agréé**

[Madame/Monsieur],

Vous êtes en arrêt maladie depuis le [date d’arrêt] conformément au Décret 87-602 du 30 Juillet 1987, l’autorité territoriale doit faire procéder à une visite de suivi de votre maladie, auprès d’un médecin agréé :

* Entre 6 et 12 mois d’arrêts de maladie ordinaire.
* Au moins 1 fois par an en cas de prolongation d’un Congé de Longue Maladie (CLM)
* Au moins 1 fois par an en cas de Prolongation d’un Congé de Grave Maladie (CGM)
* Au moins 1 fois par an en cas de Prolongation d’un Congé de Longue Durée (CLD)
* À tout moment pour la justification des prolongations d’arrêts

Nous avons sollicité une expertise auprès d’un médecin agréé, qui sera prise en charge par la collectivité.

**Je vous demande de bien vouloir vous présenter au cabinet du**

**[nom du Docteur]**

**[date du RDV] [adresse du cabinet]**

Le jour de la visite, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** vous munir du certificat médical du médecin complété par votre médecin et pouvez-vous munir de tout élément que vous jugez utile à l'expertise médicale (comptes rendus médicaux, prescriptions, radiologies, bilans sanguins etc.).

Merci de confirmer le RDV par téléphone au : [numéro de téléphone du cabinet]

Pour votre information, l’article 15 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux indique que vous devez vous soumettre aux contrôles, prescriptions et aux visites que votre état comporte, sous peine d'interruption du versement de votre rémunération jusqu'à ce que cette visite soit effectuée.

Dans cette attente, je vous prie d’agréer, [Madame/Monsieur], l’expression de mes sincères salutations.

 [Signature de l’autorité territoriale]